

2019_CT2_002

OBJET : Institution - Attribution d'une subvention à l'Association Handidream

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 27 février 2019

01_02

■ Attribution d'une subvention à l'Association Handidream

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Association Handidream, dont le siège social est situé sur la commune de Trets, a été fondée en novembre 2017 par Madame Aurélie BRIHMAT dans le but d'aider les personnes, ayant un handicap moteur suite à un accident, à garder espoir et leur permettre de se reconstruire.

La Présidente de l'Association a elle-même été victime d'un grave accident de la voie publique suite auquel elle a dû être amputée d'une jambe. Sa force de caractère lui a permis de se relever de cette épreuve, et elle a créée cette association afin de venir en aide aux personnes se trouvant dans une situation similaire.

Les actions menées par l'Association

L'Association va à la rencontre des personnes handicapées dans les centres de rééducation afin de leur apporter un témoignage d'espoir par le biais d'ateliers de parole et de mini conférences au cours desquelles sont diffusées des vidéos montrant le quotidien vécu par les personnes handicapées. L'association s'appuie également sur la médiation animale afin de créer des interactions positives entre l'homme et l'animal dans un but thérapeutique.

L'Association intervient également au sein des poneys club et des établissements scolaires de l'Académie Aix-Marseille afin de sensibiliser les plus jeunes au handicap (ateliers débats, jeux de rôles...).

Enfin, l'Association met en avant les vertues du sport comme discipline de dépassement de soi, pour réduire les contraintes liées au handicap et considérer l'enveloppe corporelle comme un moteur et pas uniquement comme une souffrance.

Projets de l'Association pour l'année 2019

La Présidente de l'Association Handidream, accompagnée de son père, son chien et leurs deux chevaux, prévoit de réaliser un tour de France des centres de rééducation et des établissements scolaires.

Le départ de ce tour de France à cheval est prévu pour avril 2019 et durera 6 mois. Ce départ, médiatisé, se fera par la descente du Cours Mirabeau à Aix-en-Provence escorté par les Pompiers.

Les objectifs de ce tour de France sont multiples :

- Réduire le nombre de personnes qui baissent les bras face au handicap ;
- Changer le regard sur le handicap en sensibilisant les plus jeunes ;
- Accompagner les personnes qui entourent la personne handicapée ;
- Redonner confiance en soi ;
- Lutter contre l'isolement....

Entre autres actions à mener, les élèves du Lycée Emile Zola à Aix-en-Provence, vont notamment participer au développement d'une application basée sur l'entraide et la solidarité autour du handicap (application LPLIZ).

L'Association sollicite la somme de 15 000 € auprès du Territoire du Pays d'Aix pour la réalisation de ces objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour le Territoire du Pays d'Aix d'apporter son aide à l'Association Handidream pour ces actions qui prônent des valeurs humaines, de partage, de solidarité, de dépassement...

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association Handidream pour la réalisation du projet « tour de France à cheval » en 2019.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire 2019 du Pays d'Aix au budget de la direction des affaires juridiques 2J sur la ligne 1035/ Chapitre 65 / Fonction 020 / Nature 65748.

OBJET : Institution - Attribution d'une subvention à l'Association Handidream

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

04 MARS 2019